

préfecture.

Les recours prévus en application des L752-17 et R752-30 et suivants du code de commerce contre les décisions ou les avis de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial doivent être adressés par envoi sécurisé (recommandé) au Président de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial - DGE - Secrétariat - TELEDON 121 - 61, boulevard Vincent Auriol - 75703 PARIS CEDEX 13, dans le délai d'un mois à compter de la plus tardive des mesures de publicité prévues aux 3^è et 5^è alinéas de l'article R752-19.

L2024C02781



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Sur le projet de modification n°4
du Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Habitat et Déplacements (PLUi HD)
de Grand Chambéry

du 22 avril 8h30 au 30 mai 2024 17h00 inclus

Le président de Grand Chambéry (73000) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements (PLUi HD) du 22 avril 8h30 au 30 mai 2024 17h00 inclus (39 jours).

La modification n°4 doit notamment permettre de faire évoluer :

1- Les documents n°4 Orientations d'aménagement et de programmation » (OAP)

. OAP sectorielles afin de permettre la réalisation de projets ou d'intégrer la prise en compte de contraintes spécifiques

. OAP thématiques afin notamment d'apporter des compléments, de répondre aux évolutions réglementaires, et aux nouveaux enjeux en présence (lutte contre les ICU (îlots de chaleur urbains), prise en compte de la nature en ville)

2- Les documents n°5 « Règlement écrit et graphique » : compléments, corrections ou éclaircissements apportés sur les documents réglementaires, écrits et graphiques, pour en faciliter leur application et leur interprétation ; modifications afin de permettre la réalisation de projets :

. Modifications du règlement écrit

. Correction, création ou suppression d'emplacements réservés

. Modifications du règlement graphique :

- Création de STECAL (Secteur de Taille et de Capacité Limité) pour l'accueil de projets touristiques

- Modifications du zonage

- Ajout/suppression d'inscriptions graphiques

Toute information concernant le projet de modification du PLUi HD de Grand Chambéry pourra être obtenue auprès de Grand Chambéry, 106, allée des Blachères, 73026 Chambéry cedex.

L'évaluation environnementale du projet de modification et l'avis délibéré de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) figurent dans le dossier d'enquête.

Les pièces du projet de modification ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par un membre de la commission d'enquête, seront déposés du 22 avril 8h30 au 30 mai 2024 17h00 inclus (39 jours), dans les lieux suivants, aux jours et heures d'ouverture habituels sur la période considérée, sauf jour férié et jour de fermeture exceptionnelle :

- **Siège de Grand Chambéry, 106, allée des Blachères, 73026 Chambéry cedex**

- **Grand Chambéry Antenne des Bauges, Avenue Denis Therme, 73630 Le Chatelard**

- **Chambéry, Mairies de quartier Centre Laurier, 45 place Grenette, 73000 Chambéry**

- **La Motte-Servolex, Hôtel de Ville, 36, avenue Costa-de-Beauregard, 73290 La Motte Servolex**

- **La Ravoire, Hôtel de Ville, Place de l'Hôtel de ville, 73490 La Ravoire**
- **Saint-Jean-d'Arvey, mairie, 2461, route des Bauges, 73230 Saint-Jean-d'Arvey**

afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre d'enquête prévu à cet effet.

Les dossiers à consulter étant identiques dans tous les lieux de consultation désignés ci-dessus, chaque personne intéressée pourra le consulter dans le lieu de son choix.

Le public pourra également prendre connaissance du dossier en version dématérialisée :

- sur poste informatique, situé au siège de Grand Chambéry aux jours et heures d'ouverture habituels de ce lieu,

- sur le site internet dédié (registre dématérialisé) à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5294>

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier relatif à l'enquête publique et faire part de ses observations et propositions par écrit :

- **dans les registres d'enquête déposés dans les lieux listés à l'article 5**
- **par voie postale, au siège de l'enquête, à : Monsieur le président de la commission d'enquête, Grand Chambéry, 106, allée des Blachères - 73026 Chambéry cedex**

- **sur le registre dématérialisé :**

<https://www.registre-dematerialise.fr/5294>

o **Via l'adresse mail suivante :**

enquete-publique-5294@registre-dematerialise.fr

- **Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé et donc visibles par tous.**

Toutes les observations, courriers et courriels réceptionnés avant la date et l'heure d'ouverture et après la date et l'heure de clôture de l'enquête ne pourront pas être pris en considération par la commission d'enquête.

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble a désigné Monsieur Bernard LEMAIRE, en tant que président de la commission d'enquête, Madame Denise LAFFIN et Madame Stéphanie GALLINO, en tant que membres titulaires, et Monsieur André BARBET en membre suppléant.

La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations, dans les lieux aux jours et heures suivants :

- **Siège de Grand Chambéry, 106, allée des Blachères, 73026 Chambéry cedex**

- **Antenne des Bauges de Grand Chambéry, Avenue Denis Therme, 73630 Le Chatelard**

- **Mairie de quartiers Centre Laurier (Chambéry), 45 place Grenette, 73000 Chambéry**

- **Mairie de La Motte-Servolex, 36, avenue Costa-de-Beauregard, 73290 La Motte Servolex**

- **Mairie de La Ravoire, Place de l'Hôtel de ville, 73490 La Ravoire**

- **Mairie de Saint-Jean-d'Arvey, 2461, route des Bauges, 73230 Saint-Jean-d'Arvey**

Dates - lieux - horaires

Mercredi 24 avril 2024 - La Motte-Servolex - 14h-17h

Lundi 29 avril 2024 - Siège de Grand Chambéry - 14h-17h

Mardi 30 avril 2024 - Antenne des Bauges - 9h-12h

Lundi 06 mai 2024 - Chambéry (Mairie des quartiers Centre Laurier) - 14h-17h

Mardi 07 mai 2024 - La Ravoire - 14h-17h

Lundi 13 mai 2024 - Chambéry (Mairie des quartiers Centre Laurier) - 9h-12h

Mardi 14 mai 2024 - Siège de Grand Chambéry - 14h-17h

Samedi 18 mai 2024 - La Ravoire - 8h30-11h30

Mardi 21 mai 2024 - Antenne des Bauges - 14h-17h

Vendredi 24 mai 2024 - Chambéry (Mairie des quartiers Centre Laurier) - 9h-12h

Samedi 25 mai 2024 - La Motte-Servolex - 8h30-11h30

Mardi 28 mai 2024 - Saint-Jean-d'Arvey - 14h-17h

Mercredi 29 mai 2024 - La Ravoire - 14h-17h

Jeudi 30 mai 2024 - Siège de Grand Chambéry - 14h-17h

Jeudi 30 mai 2024 - Chambéry (Mairie des quartiers Centre Laurier) - 14h-17h

La commission d'enquête transmettra au président de Grand Chambéry son rapport et ses conclusions motivées dans un délai d'un mois suivant la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête au siège de Grand Chambéry - 106, allée des Blachères - 73026 Chambéry cedex, aux jours et heures d'ouverture habituels, et sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5294>.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues au titre 1er de la loi du 17 juillet 1978.

Le projet de modification n°4 du PLUi HD, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, sera soumis à délibération du conseil communautaire de Grand Chambéry en vue de son approbation.

L2024C02811



Val Cenis

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

COMMUNE DE VAL-CENIS

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
PROLONGATION**

**Projet de restructuration
et de diversification du domaine skiable de Val-Cenis
soumis à évaluation environnementale
déposé par la SEM (Société d'Economie Mixte) de Val-Cenis**

Le Maire de Val-Cenis a prescrit, par arrêté du 11 mars 2024, une enquête publique portant sur le projet de restructuration et de diversification du domaine skiable de Val-Cenis soumis à évaluation environnementale déposé par la SEM (Société d'Economie Mixte) de Val-Cenis, cette enquête était prévue du 2 avril au 2 mai 2024. Considérant qu'un problème informatique ne permettant pas d'accéder à l'intégralité du dossier via le serveur numérique durant 2 jours le 20 et 21 avril 2024, l'enquête est prolongée de 3,5 jours, soit jusqu'au lundi 6 mai 2024 12h.

Le dossier d'enquête publique reste inchangé.

L'objet de l'enquête porte sur le programme de diversification et restructuration du domaine skiable de Val-Cenis soumis à évaluation environnementale déposé par la SEM de Val-Cenis. Il s'établit en trois phases successives, programmées de 2024 à 2030, et comprend plusieurs aménagements ou créations de pistes de ski, d'enneigeurs et de remontées mécaniques (téléphérique, télécombi, télécabine et télésièges) à l'échelle du domaine skiable. Il comprend une opération de diversification touristique autour du fort de la Turra portée avec la commune de Val-Cenis. Les différentes opérations feront l'objet des autorisations nécessaires liées au code de l'environnement (autorisation de défricher, demande de dérogation espèces protégées, Loi sur l'Eau etc.) ou liées au Code de l'Urbanisme (Demande d'Autorisation d'Exécution des Travaux, Demande d'Autorisation d'Aménagement de Piste (DAAP), Permis de Construire etc.). L'évaluation environnementale globale sera jointe à chaque demande d'autorisation. La première phase porte sur des opérations visant un objectif de réalisation sur l'année 2024. Dans le cadre des demandes d'autorisation ultérieures des phases 2 et 3, si au regard des évolutions de projet et des nouvelles données environnementales acquises, le ou les opérations projetées entraînent un risque d'incidence négative notable sur l'environnement non identifiée dans la présente évaluation environnementale, alors cette dernière devra faire l'objet d'une mise à jour.

La réalisation de la première phase, envisagée sur l'année 2024, consiste à démonter le télésiège actuel des Roches blanches (1 560 per-

sonnes/h) en vue de son remplacement en lieu et place par un télésiège 4 places débrayable (1 800 personnes/h) et également notamment à élargir la piste Flambeau du bas. C'est à l'occasion du dépôt d'une demande d'autorisation relative à ces opérations que le dossier est soumis à évaluation environnementale et donc à la présente enquête publique.

La seconde phase, envisagée sur l'année 2025 et 2026, consiste à améliorer la partie haute du domaine skiable existant en remplaçant les téléskis du Grand Coin et du Lac par un seul télésiège débrayable, en réaménageant de la piste Cembros, en transformant le télésiège de la Ramasse en télécombi (alternance sièges et cabines), en corrigeant la piste Flambeau du haut et en créant la piste panoramique du Lac (piste bleu permettant de rejoindre le col du Mont-Cenis depuis le télésiège du Mont-Cenis). Cette seconde phase consiste également à optimiser le secteur de liaison en créant la piste des Alpains et un réseau de neige de culture de Lanslebourg vers Termignon.

La troisième phase, envisagée sur les années 2026 à 2030, consiste à diversifier l'activité touristique en construisant le téléphérique de la petite Turra, elle consiste également à améliorer le domaine skiable existant en remplaçant le télésiège de la Girarde par une télécabine.

M. Hugues ASPORD a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et M. André PENET en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le Président du Tribunal Administratif de Grenoble par décision E24000023/28 en date du 20 février 2024.

La Mairie siège, rue de la Parrachée, Termignon, 73500 Val-Cenis est désignée comme siège de l'enquête.

Les pièces du dossier soumis à enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique sur support papier en mairie siège de Val-Cenis (Termignon), aux jours et heures habituels d'ouverture, soit :

- lundi : de 9h30 à 12h00
 - mardi : de 9h30 à 12h00
 - mercredi : de 9h30 à 12h00
 - jeudi : de 9h30 à 12h00
 - vendredi : de 14h30 à 17h00
- à l'exception des jours fériés

- sur un poste informatique en mairie siège de Val-Cenis (Termignon), selon les horaires ci-dessus ;
- sur le site internet de la mairie, soit <https://www.commune-valcenis.fr>, rubrique « Vie municipale », sous-rubrique « Urbanisme ».

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra consigner éventuellement ses observations :

- sur le registre d'enquête prévu à cet effet en mairie siège de Termignon;
- par courrier, avant la clôture de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse : Mairie de Val-Cenis, rue de La Parrachée, Termignon, 73500 VAL-CENIS ;
- par mail, à l'adresse enquete-publique-ds@mairie-valcenis.fr.

Toutes les observations et propositions du public transmises par tout moyen cité ci-dessus seront consultables dans le registre mis à disposition en mairie siège de Val-Cenis (Termignon).

Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur, comme prévu, se tiendra à la disposition du public pour répondre aux questions, recevoir ses observations écrites ou orales aux dates, heures et bureaux suivants :

jeudi 2 mai 2024 de 14h à 17h en Mairie déléguée de Lanslebourg, 1 rue des Jardins, Lanslebourg, 73480 VAL-CENIS.

Il n'est pas prévu de réunion d'information ou d'échange. A l'expiration du délai d'enquête, soit le 6 mai 2024 à 12h le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Après clôture du registre d'enquête le commissaire enquêteur rencontrera sous huit jours le Maire de Val-Cenis et lui communiquera en main propre un procès-verbal de synthèse des avis et observations du public. A compter de cette date, le Maire de Val-Cenis disposera d'un délai de 15 jours pour produire et transmettre ses remarques